

FICHE DESCRIPTIVE

MODULE 5 – ANIMATEUR(TRICE) ou PROFESSEUR(E) DE DANSE EN REINSERTION SOCIALE

Ouvrir un atelier/cours de danse en faveur d'un public en réinsertion sociale

Compétences visées

À l'issue de la formation, le/la participant(e) sera capable de :

- Identifier les différentes situations de vulnérabilité sociale et de précarité (VSP).
- Repérer les situations de violences et de harcèlements sexistes et sexuels (VHSS).
- Comprendre les mécanismes et les conséquences des violences intrafamiliales (VIF), notamment conjugales et psychologiques.
- Identifier les spécificités des personnes placées sous-main de justice (PPSMJ), en milieu fermé ou en milieu ouvert.
- Adapter sa posture professionnelle aux différents publics en situation de vulnérabilité.
- Concevoir et conduire une séance de danse adaptée aux besoins, aux capacités et aux contraintes des publics concernés.
- Utiliser la danse comme outil d'expression, de socialisation, de reconstruction de l'estime de soi et de prévention.
- Favoriser l'inclusion, la mixité, le respect de l'autre et la participation de chacun.
- Prévenir les situations de discrimination, de violence, de harcèlement et de stigmatisation dans le cadre des activités de danse.
- Identifier les limites de son rôle d'animateur(trice) ou de professeur(e) de danse et savoir orienter une personne vers les professionnels ou structures compétents.
- Développer une pratique professionnelle éthique, sécurisante et respectueuse des personnes accompagnées.

Public visé

Accessible aux personnes en situation de handicap visible ou invisible

- Tous les professionnels de danse (danseurs, chorégraphes, animateurs, professeurs de danse) et professionnels de l'encadrement des activités physiques désireux de se former à la conception et à la mise œuvre des activités dansées pour le bien vieillir et la santé
- Professionnels de santé et de soin
- Spécialistes de la santé physique et mentale
- Professeurs de techniques somatiques
- Toutes personnes fortement motivées par l'enseignement et l'animation de la danse auprès de ces publics spécifiques
- Personnes sans profession ou à la retraite souhaitant avoir une activité professionnelle à plein temps ou à temps partiel
- Demandeurs d'emploi
- Salariés
- Professions libérales
- Personnes ayant un projet de reconversion professionnelle ou d'évolution de carrière

Siège social : Fédération HandiDanse Adaptée Inclusive – 14 rue La Fayette – 59400 CAMBRAI
Organisme de formation professionnel continue 31 59 06 356 59 – SIRET : 410 965 065 000 80

Objectifs pédagogiques

Cette formation vous permettra :

- Comprendre les notions de vulnérabilité sociale, de précarité, de violences et de harcèlements sexistes et sexuels, de violences intrafamiliales et de personnes placées sous-main de justice.
- Identifier les principales caractéristiques, besoins et difficultés rencontrés par ces différents publics.
- Comprendre l'impact des situations de précarité, de violence, d'exclusion ou de parcours judiciaire sur la relation à soi, aux autres et au corps.
- Développer une posture professionnelle adaptée, bienveillante, sécurisante et non jugeant
- Adapter son enseignement de la danse aux capacités physiques, psychologiques, sociales et relationnelles des participants.
- Construire des situations pédagogiques permettant de favoriser l'expression corporelle, la confiance en soi, l'autonomie et la relation aux autres.
- Utiliser la danse comme support de lien social, d'inclusion, de valorisation personnelle et de participation collective.
- Prévenir les comportements discriminatoires, sexistes, violents ou humiliants au sein d'un groupe.
- Savoir réagir de manière appropriée face à une situation préoccupante ou à la révélation d'une violence, dans le respect de son champ de compétence.
- Identifier les professionnels, dispositifs et structures susceptibles de prendre le relais lorsque la situation dépasse le cadre de l'intervention en danse.
- Concevoir, animer et évaluer une séance de danse destinée à un public en situation de vulnérabilité ou d'exclusion.
- Inscrire sa pratique dans une démarche éthique, inclusive et respectueuse des droits et de la dignité des personnes.

Programme et modalités

Contenu

1 – Comprendre les publics en situation de vulnérabilité

- Définition des notions de vulnérabilité, précarité, exclusion et fragilité sociale.
- Les différents facteurs de vulnérabilité : sociaux, économiques, familiaux, psychologiques, judiciaires et culturels.
- Les conséquences de l'exclusion et de la précarité sur la confiance en soi, le rapport au corps et la relation aux autres.
- Comprendre les besoins fondamentaux des personnes accompagnées.
- Posture professionnelle et relation pédagogique adaptée.

2 – Vulnérabilités sociales et précarité (VSP)

- Comprendre les situations de précarité et d'exclusion.
- Identifier les freins à la participation à une activité artistique et culturelle.
- Favoriser l'accès à la danse et à la culture pour les publics éloignés des pratiques artistiques.
- Adapter les conditions d'accueil et de pratique.
- Utiliser la danse comme outil de lien social, de valorisation et de participation collective.

3 – Violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS)

- Définitions et repérage des violences sexistes et sexuelles.
- Comprendre les mécanismes du harcèlement et des violences.
- Identifier les comportements, paroles ou situations préoccupantes.
- Prévention des comportements sexistes et discriminatoires dans les activités de danse.
- Créer un cadre pédagogique sécurisant et respectueux.
- Posture professionnelle face à une situation de violence ou à une parole révélant des faits.
- Limites du rôle du professeur ou de l'animateur et orientation vers les professionnels compétents.

4 – Violences intrafamiliales (VIF)

- Définition et différentes formes de violences intrafamiliales.
- Violences conjugales, psychologiques, physiques, sexuelles et économiques.
- Conséquences des violences sur le corps, l'image de soi, la confiance et la relation aux autres.
- Comprendre les mécanismes d'emprise et de domination.
- Adapter sa communication et sa posture face à une personne vulnérable.
- La danse comme espace sécurisé d'expression et de reconstruction du lien social.
- Repérage et orientation : savoir agir dans les limites de son rôle professionnel.

5 – Personnes placées sous-main de justice (PPSMJ)

- Présentation des différents parcours des personnes placées sous main de justice.
- Spécificités des personnes détenues et des personnes suivies en milieu ouvert.
- Comprendre les contraintes liées au contexte judiciaire et institutionnel.
- Adapter son intervention au cadre et aux règles de la structure d'accueil.
- Construire une relation pédagogique fondée sur le respect, la confiance et la responsabilisation.
- La danse comme outil d'expression, de socialisation, de remobilisation et de réinsertion.
- Gestion du groupe et prévention des situations de tension.

6 – Pédagogie de la danse en contexte de solidarité

- Adapter les objectifs pédagogiques aux caractéristiques du public.
- Construire une séance progressive et accessible.
- Adapter les consignes, les exercices, la musique et les modalités de participation.
- Favoriser l'expression corporelle et la créativité.
- Développer la confiance en soi et la valorisation des capacités.
- Favoriser la coopération, l'écoute et le respect mutuel.
- Gestion des émotions et des interactions au sein du groupe.
- Prévention des situations de rupture, de conflit ou de mise à l'écart.

7 – Mise en pratique professionnelle

- Analyse de situations professionnelles.
- Études de cas issues des différents publics concernés.
- Mise en situation d'animation.
- Construction d'une séance de danse adaptée.
- Expérimentation d'outils pédagogiques.
- Analyse des pratiques et échanges entre participants.
- Évaluation et adaptation d'une séance en fonction des besoins du public.

Siège social : Fédération HandiDanse Adaptée Inclusive – 14 rue La Fayette – 59400 CAMBRAI
Organisme de formation professionnel continue 31 59 06 356 59 – SIRET : 410 965 065 000 80

8 – Cadre éthique et professionnel

- Respect de la dignité, de l'intégrité et des droits des personnes.
- Confidentialité et discrétion professionnelle.
- Limites professionnelles de l'animateur(trice) ou du professeur(e) de danse.
- Travail en partenariat avec les professionnels du secteur social, médico-social, judiciaire et associatif.
- Orientation vers les dispositifs compétents lorsque la situation le nécessite.
- Prévention des discriminations et promotion de l'égalité.
- Construire une pratique de danse fondée sur l'inclusion, la solidarité et le respect de chacun.

Pré-requis

- **Formation :**
 - Enseignement : être titulaire du diplôme d'État de professeur de danse, d'une dispense ou d'une équivalence
 - Animation :
 - être titulaire d'un diplôme dans le champ de l'animation de la danse
 - ou justifier d'une attestation d'au moins 1 an d'expérience dans l'animation d'activités danse
 - ou être titulaire de la formation FHDAI Danse – Module 1 « Animateur (trice) de danse et d'expression corporelle »
 - Maîtriser le français
- **Expérience :**
 - Justifier d'au moins un an d'expérience dans la transmission pédagogique de la danse

Modalités d'évaluation

- **Présentiel** : Evaluation continue – Evaluation écrite / QCM
- **Distanciel** : Evaluation continue – Evaluation écrite / QCM

Modalités pédagogiques

- Mises en situation pratiques
- Échanges de pratiques
- Exposés pour les aspects théoriques
- Distanciel : visioconférence sur le logiciel Teams

Points forts de la formation

- Siège fondateur de la pratique HandiDanse depuis 1992
- Plus de 30 années d'expertise pédagogique, technique, artistique et professionnelle
- Optimisation constante des contenus pédagogiques grâce à l'amélioration continue annuelle
- Expertise accrue des Formateurs(trices) AVIO issue de leur formation interne
- Formations en présentiel et en distanciel plébiscitées par nos stagiaires
- Organisme de formation référencé Qualiopi démontrant la qualité des contenus pédagogiques
- Délivrance d'un diplôme fédéral, d'un certificat de formation professionnel et d'un label prouvant la qualité et la sécurité des cours / ateliers dispensés par les stagiaires diplômés

Sanction - Validation

La Fédération HandiDanse Adaptée Inclusive délivre systématiquement le certificat de réalisation de formation en tant qu'Organisme de Formation Professionnelle.

La formation est validée par un diplôme fédéral et un Label en fonction des résultats obtenus lors des évaluations.

Modalités pratiques

Les demandes d'inscription sont reçues jusqu'à **20 jours avant le début** de la formation pour des raisons administratives (délai de traitement des financements).

Les stagiaires doivent s'équiper d'un smartphone incluant une trentaine de musiques avec des écouteurs.

Les smartphones et montres connectées sont autorisés les jours de mise en situation pratique uniquement.

Les ordinateurs sont interdits.

Lieux et dates 2027

Ces lieux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Calendrier des sessions de formation	
Présentiel – Paris, Marseille, Lyon, Bordeaux, Lille, Rouen, Guadeloupe, Île de la Réunion En cours	Distanciel synchrone En cours
Durée de la formation 4 jours (28 heures)	
Effectif maximal par session de formation Présentiel : 16 stagiaires Distanciel synchrone : 8 stagiaires	

Tarifs par option

Se référer au dossier d'inscription sur le site internet

Accessibilité

Merci de contacter notre référente handicap, Madame VERHEYE (contact@methode-avio.com), qui fera le nécessaire afin de vous accueillir.

Contact : 03 37 76 59 18 – contact@methode-avio.com